|  |
| --- |
|  |
| *Modèle*  |
| Cadre conceptuel relatif à la prévention des accidents |
| Ecole d’*EXEMPLEVILLE* |
| *Ce modèle de concept doit être adapté aux conditions-cadres de l’école. Les contenus et les exemples de texte sont proposés sous forme de sélection: il est possible de supprimer ou de compléter les contenus et d’en modifier l’ordre. Le cas échéant, certains éléments du présent modèle peuvent être intégrés dans un concept existant (p. ex. concept de promotion de la santé, concept en cas d’urgence ou de crise, etc.).*🡺 *Les indications sur les contenus possibles sont en gris et en italique (il faut les supprimer à l’issue du traitement).*🡺 Les exemples de texte pouvant être remplacés ou repris entièrement ou partiellement apparaissent en noir. |
| Données concernant l’école | * *Nom, adresse, lieu, téléphone, e-mail*
* *Direction de l’école*
* *Organisme responsable/commune scolaire/autorité compétente*
* *Type d’école*
* *Nombre de classes/d’élèves/d’enseignants*
* *Offres spéciales (p. ex., classes particulières, école à horaire continu)*
 |
|  |  |
| Droits/obligations | * *Déclaration sur le devoir de garde et de surveillance*
* *Déclaration de l’ONU relative aux droits de l’enfant*

*Exemple de texte:*Pendant les heures de cours, les élèves sont soumis au devoir de garde et de surveillance des établissements scolaires. Les enseignants et le personnel d’encadrement doivent veiller, dans le cadre de leur activité professionnelle, à l’intégrité physique et psychique des personnes qui leur sont confiées. Cela implique de surveiller les élèves et de prendre toute mesure pour les protéger et leur éviter d’éventuels dommages.La Convention de l’ONU relative aux droits de l’enfant, ratifiée par la Suisse en 1997, prévoit, elle aussi, la prévention des accidents et la protection contre les blessures. A l’avenir, il faudra en tenir compte systématiquement. |
|  |  |
| Charte | *Etablir, si possible, un lien avec la charte:** *Mettre en évidence des indications figurant dans la charte qui sont adaptées à la prévention des accidents (p. ex., point sur les compétences personnelles et sociales, points sur la santé)*
* *Expliquer dans quelle mesure la prévention des accidents concrétise certains éléments de la charte.*
 |
|  |  |
| Compréhension de la prévention des accidents | * *Qu’entend-on par prévention des accidents?*
* *Pourquoi aborder la prévention des accidents?*

*Exemple de texte:*L’école EXEMPLEVILLE attache une grande importance au fait que les élèves fassent des expériences (en termes d’apprentissage) en toute sécurité et puissent ainsi se développer. Une prévention efficace des accidents empêche les souffrances, évite les absences et permet ainsi un processus d’apprentissage continu et la réalisation d’activités diverses.L’évocation de la prévention des accidents pendant le cours dépasse le cadre de l’école: les élèves se trouvent dans une phase de développement où les attitudes et les comportements peuvent encore faire l’objet d’une formation. Ils sont sensibilisés à adopter un comportement sûr, même pendant les loisirs. La prévention systématique des accidents contribuera à long terme à faire d’eux des adultes responsables et prudents.Les écoles sont un lieu d’apprentissage et un espace de vie. Elles assument dès lors une tâche fondamentale dans les deux domaines.L’école comme lieu d’apprentissage – activités sûres* Optimisation de la compétence en matière de risques: les élèves doivent apprendre à identifier les dangers et les risques ainsi qu’à reproduire et à maîtriser en conséquence les attitudes et comportements individuels.
* La prévention des accidents est intégrée dans le quotidien scolaire sciemment et d’une manière judicieuse sur le plan pédagogique. Cette mesure permet de réaliser les diverses activités et contribue au développement des élèves.
* Les enseignants exigent de leurs élèves de manière conséquente qu’ils adoptent un comportement sûr.
* Les enseignants sont des modèles. Ceux de l’école EXEMPLEVILLE doivent en avoir conscience et agir en conséquence.

L’école comme espace de vie – infrastructure sûre* Il est tenu sciemment et systématiquement compte de la prévention des accidents dans les bâtiments, lors des rénovations, pour les installations, etc. (salles de classe, installations scolaires, couloirs/escaliers).
* Les appareils et les installations font l’objet de vérifications régulières et les défauts sont supprimés. Les appareils et les machines sont sécurisés (p. ex., agrès, machines dans les ateliers, outils). L’équipement de protection requis est mis à disposition (p. ex., lunettes de protection).
 |
| Utilité | * *Qui peut/doit bénéficier de la prévention des accidents? Sous quelle forme?*

*Exemple de texte:** Elèves
* Moins de souffrance
* Moins d’absences aux cours, d’où un processus d’apprentissage continu
* Offre d’activités plus vaste/variée
* Direction de l’école/enseignants
* Protection en cas d’accident grâce à des mesures préventives attestées (exécution du devoir de garde et de surveillance)
* Confiance des parents
* Parents
* Moins de souffrance
* Confiance envers l’institution et les enseignants
 |
|  |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Objectif général*(les objectifs détaillés seront définis dans le plan de mesures ou d’action)*  | * *Quels objectifs supérieurs sont poursuivis?*
* *Adéquation entre les aspects techniques et pédagogiques et/ou entre l’infrastructure et les activités (adéquation pédagogique)*

*Exemple de texte:*La prévention des accidents doit faire partie intégrante du quotidien de l’école EXEMPLEVILLE afin de remplir le mandat de formation et le devoir de garde et de surveillance. En intégrant la prévention des accidents de manière systématique et ciblée, l’école peut proposer des activités variées (p. ex., cours de natation). Ce faisant, tant l’infrastructure que les activités tiennent compte de la prévention des accidents.Les intérêts et points de vue pédagogiques et techniques se rencontrent à l’interface entre l’infrastructure et les activités d’une école. Il convient de discuter de cette interface et d’améliorer la compréhension mutuelle. Il faut également clarifier les compétences et les responsabilités. |
| Objectifs détaillés | *Exemple de texte:*Le présent cadre conceptuel ne traite pas des objectifs détaillés. Ceux-ci figurent dans un plan de mesures séparé (cf. point 6, [lien vers le modèle](https://old.bfu.ch/de/Documents/20160-03-04_Massnahmeplan.pdf)). |
|  |  |
| Mise en œuvre/mesures | * *Comment la prévention des accidents est-elle mise en œuvre concrètement?*
* *Comment des mesures concrètes sont-elles définies?*

*Indication: le bpa met à votre disposition un modèle de plan de mesures.**Exemple de texte:*L’école EXEMPLEVILLE traite systématiquement et régulièrement de la prévention des accidents et la met en œuvre concrètement.Un état des lieux permet d’identifier les éventuels points faibles en matière de prévention des accidents *(référence possible: www.securite-ecole.bpa.ch)* et de déterminer ainsi les actions requises. On fera appel à des spécialistes (p. ex., maître-nageur, concierge, techniciens, instructeurs de la circulation de la police, délégués bpa à la sécurité). Les objectifs, les étapes nécessaires de la mise en œuvre, un calendrier réaliste et les personnes responsables seront définis dans un plan de mesures *(en accord avec un éventuel programme de l’école; éventuellement lien vers le plan de mesures).* |
| Equipe de suivi*En fonction de l’organisation scolaire, le groupe de suivi peut être remplacé par une seule personne (p. ex., direction de l’école) ou par un groupe existant (p. ex., groupe de pilotage ou équipe spécialisée dans la santé).* | * *Déclaration des responsables de la prévention des accidents (niveau supérieur, aucune compétence pour la mise en œuvre des différentes mesures): une personne? Une équipe de suivi (recommandation bpa)?*

*Déclaration afférente à la composition de l’équipe de suivi: au moins 1 personne de l’équipe technique et 1 de l’équipe pédagogique** *Organigramme éventuellement*

*p. ex. représentation de la direction de l’école, enseignant (év. enseignant déjà responsable de la gestion de la santé, membre d’un éventuel groupe de pilotage), concierge, év. représentant des parents (issu du conseil des parents), év. membre des autorités, év. délégué bpa à la sécurité (conseil)**Exemple de texte:*Une équipe de suivi est constituée pour la définition et la planification des mesures nécessaires dans le domaine de la prévention des accidents. Elle surveille le respect du thème et, le cas échéant, lance les mesures nécessaires. Elle n’est pas impérativement responsable de la mise en œuvre concrète.Pour la période 2016/17–2019/20 (selon la périodicité), l’équipe de suivi se compose comme suit:Nom Fonction    Tâches de l’équipe de suivi:* définition et planification des mesures nécessaires dans le domaine de la prévention des accidents;
* concrétisation des étapes de mise en œuvre requises après entente avec les personnes compétentes: établissement du plan de mesures *(lien vers le plan de mesures éventuellement);*
* surveillance de la mise en œuvre: assurance-qualité
* examen de la nécessité de prendre d’autres mesures à intervalles réguliers, c’est-à-dire tous les *3 ans (indiquer l’échéance de l’examen, dans l’idéal, même rythme que l’éventuel programme de l’école)*.
 |
|   |  |
| Finances | * *Cadre budgétaire (le cas échéant)*
* *Définition du budget: délais, procédures/formulaires pour l’inscription au budget*
 |
|  |  |
| Documentation  | * *Rapport: direction, collège, autorité, conseil des parents*
* *Éventuellement rapports à l’intention des médias (selon le type de mesure)*
 |
|  |  |
| Evaluation/assurance-qualité | * *Comment les mesures sont-elles évaluées?*
* *Evaluation du processus/de l’efficacité?*
 |
|  |  |
| Multiplication | * *Comment les nouveaux collaborateurs sont-ils informés/impliqués?*
 |
|  |  |
| Points communs | * *Existe-t-il des points communs avec d’autres unités organisationnelles/scolaires, groupes de travail, projets, mesures, etc.?*
* *Renvoi à/lien vers d’autres concepts (concept de crise ou en cas d’urgence, concept de santé, concept de prévention, etc.).*
 |
|  |  |
| Impressum | * *Auteurs*
* *Date de création*
* *Validité – date d’examen ou remaniement du présent concept*
 |
|  |  |